PAYS RHIN-BRISACH
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 RUE DE NEUF-BRISACH
68600 VOLGELSHEIM

COMPTE-RENDU

Conseillers statutaires en exercice	41
Titulaires présents	36
Suppléants	4
Procurations	1
Absents non représentés	0

Présidence : Gérard HUG Secrétaire de séance : Philippe MAS
Début de séance : 19h00 / Fin de séance : 21 h
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le : 13 avril 2021
Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Communauté de Communes le : 13 avril 2021

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EN DATE DU 19 AVRIL 2021 A 19H00
A LA SALLE DES FETES DE VOLGELSHEIM - 5 RUE DE LA CLEF DE SOL
SEANCE RETRANSMISE EN DIRECT VIA LA CHAINE « YOUTUBE » DE LA CCPRB

Présents 40 (dont 4 suppléant)	Gérard HUG, Président	*BIESHEIM*
	François BERINGER, Vice-Président	*BLODELSHEIM*
	Claude GEBHARD, Vice-Président	*ARTZENHEIM*
	Claude BRENDER, Vice-Président	*FESSENHEIM*
	Roland DURR, Vice-Président	*BIESHEIM*
	Philippe MAS, Vice-Président	*VOLGELSHEIM*
	Thierry SAUTIVET, Vice-Président, procuration de Roger GROSHAENY	*APPENWIHR*
	Betty MULLER, Vice-Présidente	*GEISWASSER*
	Christine SCHWARTZ, Vice-Présidente	*NAMBSHEIM*
	Josiane BIGEL, Vice-Présidente	*WIDENSOLEN*

ALGOLSHEIM	Sonia HINGANT de SAINT MAUR, suppléante de André SIEBER
APPENWIHR	
ARTZENHEIM	
BALGAU	Philippe JEANDEL
BALTZENHEIM	Sébastien FRECHARD
BIESHEIM	Brigitte SCHULTZ
BLODELSHEIM	Liliane HOMBERT
DESSENHEIM	Sébastien ALLION, Aurélia DIRRINGER
DURRENENTZEN	Paul BASS
FESSENHEIM	Marie-Jeanne KIEFFER Bruno NAEGELIN
GEISWASSER	
HEITEREN	Brigitte MARTINEZ, suppléante de Dominique SCHMITT
HETTENSCHLAG	Fabien FURDERER
HIRTZFELDEN	Stéphane SENEZ
KUNHEIM	Eric SCHEER Jill KÖPPE-RITZENTHALER
LOGELHEIM	
MUNCHHOUSE	Philippe HEID, Sonia WALTISPERGER,
NAMBSHEIM	
NEUF-BRISACH	Karine SCHIRA, Sébastien STORCK,
OBERSAASHEIM	Marie-Laure GEBER
ROGGENHOUSE	Vincent NAEGELEN
RUMERSHEIM-LE-HAUT	Thierry SCHELCHER
RUSTENHART	Frédéric GIUDICI
URSCHENHEIM	Pierre VOGEL, suppléant de Robert KOHLER
VOGELGRUN	Christian MAGINIEAU, suppléant de Mirko PASQUALINI
VOLGELSHEIM	Patricia FIDON Marie LACROIX Claude SCHAAL
WECKOLSHEIM	Arlette BRADAT
WIDENSOLEN	
WOLFGANTZEN	Jean-Louis HERBAUT

Absents excusés André SIEBER, suppléé par Sonia HINGANT DE SAINT MAUR
Dominique SCHMITT, suppléé par Brigitte MARTINEZ
(6) Roger GROSHAENY, procuration à Thierry SAUTIVET
Robert KOHLER, suppléé par Pierre VOGEL
Mirko PASQUALINI, suppléé par Christian MAGINIEAU
Corinne BIRGAENTZLEN

Intervenants extérieurs /

Invités Christine VEILLARD, Trésorière de Neuf-Brisach, excusée
Jean-Michel EHRLACHER, Directeur Général des Services
Fabrice KRIEGER, Directeur Général des Services Adjoint

ORDRE DU JOUR

POINTS A DELIBERER

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 22/03/2021**
3. **Provisions pour recouvrement des restes sur comptes de tiers**
4. **Admissions en non-valeurs**
5. **Economie - Zone industriel Koechlin à Fessenheim : Vente de 3 parcelles à la SCI PGB**
6. **Ile du Rhin Nord : Lutte contre les incivilités**
7. **Syndicat Mixte des cours d'Eau et des Canaux de la Plaine du Rhin – Adhésion de la Commune de Munchhouse**
8. **Environnement - Portage du site Natura 2000 : Zone de Protection Spéciale - "Zone agricole de la Hardt"**
9. **Climat / Energie : Attribution d'aides à la rénovation énergétique**
10. **Habitat : ADOMA - Convention d'Utilité Sociale Logements-foyers et Logements Locatifs Sociaux 2019-2025**
11. **Urbanisme : Exclusion du lotissement rue des Lilas à Urschenheim du Droit de Préemption Urbain (DPU)**
12. **Lancement d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH-RU) - Adhésion au programme Petites Villes de Demain (PVD)**
13. **Personnel – Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent de Conseiller en Energie Partagé – Pôle aménagement urbanisme environnement**
14. **Personnel – Modalités de décompte du temps de travail des agents publics**
15. **Personnel - Actualisation du Référentiel Métier au 01/05/2021**
16. **Personnel - Recrutement des saisonniers 2021 : accroissement saisonnier d'activité**
17. **Personnel - Actualisation de l'état des emplois et des effectifs au 01/05/2021**
18. **Renouvellement du Conseil Municipal de Dessenheim : Mises à jour des membres des commissions thématiques intercommunales et des représentants dans les instances extérieures**
19. **Prochaines réunions du Conseil Communautaire : détermination des lieux de séance**

POINTS INFOS

20. **Assainissement - Nouvelle station d'épuration intercommunale d'Urschenheim (STEPIU) : présentation de l'offre retenue**

21. **Actes du Président - Urbanisme - Exercice du droit de préemption urbain**

22. **Actes du Président - Marchés publics, attribution de subventions courantes, virements sur dépenses imprévues**

23. **Calendrier**

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 19 avril 2021
Point n° 01

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président propose de désigner M. Philippe MAS en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de désigner M. Philippe MAS comme secrétaire de séance.

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 19 avril 2021
Point n° 02

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22/03/2021

.

Aucune observation n'ayant été formulée, **le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de réunion du Conseil Communautaire du 22 mars 2021.**

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 19 avril 2021
Point n° 03

PROVISIONS POUR RECOUVREMENT DES RESTES SUR COMPTES DE TIERS

Toutes les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), quelle que soit leur taille, sont soumis à un régime de droit commun de provisions pour risques, avec obligation de provisionner en présence de trois risques principaux (art. R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)) :

- **La provision pour contentieux**

- **La provision dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du Code du Commerce**.

- **La provision pour recouvrement des restes sur comptes de tiers**

Vu la proposition d'inscrire au budget primitif les provisions pour risques ci-dessous :

au compte 6817 : Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant

La provision est estimée sur la base des taux d'encaissement, du contexte général de recouvrement et du nombre de points de recouvrement récupérés suite aux relances.

La provision est réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réels reçus par l'EPCI, au minimum une fois par an, plus souvent si nécessaire.

Les crédits correspondants aux provisions pour recouvrement des restes sur comptes de tiers ont été prévus au budget primitif 2021.

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu les articles L 2321-2 et L 2321-3 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de constituer les provisions semi-budgétaires telles que détaillées ci-dessous :

Budget	Montant provisionné (en €)
Budget principal	2 000
La Ruche	10 000
Assainissement	35 000
CVD	18 000
L'Envol	35 000

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 19 avril 2021
Point n° 04

ADMISSIONS EN NON-VALEURS

Madame Christine VEILLARD, Trésorière de Neuf-Brisach, a présenté l'état des produits qui ont été constatés irrécouvrables. Il s'agit de factures émises entre 2016 et 2018 pour les budgets ASSAINISSEMENT, L'ENVOL et DECHETS URBAINS :

BUDGETS	2016	2017	2018	2019	Total général
ASSAINISSEMENT			187,00	189,50	376,50
L'ENVOL	1 290,40	7 801,01			9 091,41
DECHETS URBAINS		178,36	410,61		588,97
Total général	**1 290,40**	**7 979,37**	**597,61**	**189,50**	**10 056,88**

Il est à noter que ces admissions en non-valeurs résultent de procédures de liquidation judiciaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'accepter les admissions en non-valeurs présentées par Mme VEILLARD s'élevant à 10 056.88 €.

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 19 avril 2021
Point n° 05

ECONOMIE - ZONE INDUSTRIEL KOECHLIN A FESSENHEIM – VENTE DE 3 PARCELLES A LA SCI PGB

Pour rappel, par délibération du 16 novembre 2020, la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (CCPRB) avait procédé à l'acquisition, en vue d'une revente, de deux parcelles situées en ZI Koechlin et appartenant à la société Prezioso Linjebygg, afin de permettre l'implantation d'une entreprise.

La société APF (Alsace Production Formulation) basée 1, rue de l'Europe à Fessenheim s'est portée candidate à l'achat d'un terrain constitué de 3 parcelles situées Rue du Colonel Tulla en Zone Industrielle Koechlin à Fessenheim.

La société APF souhaite réaliser cette acquisition afin d'y installer son activité industrielle de production et formulation pour traitement des eaux usées industrielles.

Vu la délibération du Conseil Communautaire 16 novembre 2020 n° 2020-077 relative à l'achat d'un terrain à la société PREZIOSO LINJEBYGG,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 18 février 2021,

et après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **D'autoriser la vente des parcelles 36/1,96/1 et 110/1 section 12 d'une surface totale de 89,90 ares au profit de la SCI PGB ou au profit de toute autre société qui s'y substituerait dans le même but, au prix de vente de 134 850 € HT, soit 1 500 € HT l'are, frais de notaire, d'arpentage, fiscaux et de raccordement aux réseaux en sus à la charge de l'acquéreur ;**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette vente.**

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 19 avril 2021
Point n° 06

ILE DU RHIN NORD : LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

Contexte :
L'Ile de Rhin Nord, située sur les bans communaux de Biesheim et Vogelgrun, est un site majeur à fort enjeu pour la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (CCPRB) ;

Problématiques :
Des incivilités récurrentes sont observées : vandalisme, stationnement de camping-cars en dehors des zones autorisées, dépôts de détritus au droit des poubelles et des aires de pique-nique, baignade sauvage, canotage, nourrissage des oiseaux, barbecue et feux. L'ensemble de ces pratiques est interdit.

- Frais engendrés pour la CCPRB afin de maintenir le site en « état de propreté » estimés à 14 000€/an.

La résolution de cette problématique passe par la mise en place d'un plan d'actions réalisé en concertation avec les services techniques des communes et de la Communauté de Communes.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **D'engager toutes les actions visant à la lutte contre les incivilités sur l'Ile du Rhin nord ;**
- **D'approuver la convention de mission de surveillance pour le site touristique de l'Ile du Rhin Nord avec les communes de Biesheim et de Vogelgrun ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de mission de surveillance pour le site touristique de l'Ile du Rhin Nord avec les communes de Biesheim et Vogelgrun :**
    - **Les missions principales sont les suivantes : surveillance générale de la zone de l'Ile du Rhin nord, application de la réglementation, sensibilisation et verbalisation des contrevenants en cas de non-respect de cette dernière.**
    - **La durée de la convention est d'un an reconductible tacitement. Néanmoins, la durée minimale pour pouvoir étudier les effets de l'action est de 3 ans ; un bilan sera donc dressé à cette échéance ;**
    - **La CCPRB s'engage à prendre à sa charge annuellement une partie du coût de la mission de la Brigade verte sur l'Ile du Rhin nord pour un montant de 7 000 € TTC (3 500€/commune/an).**

ainsi que tout document s'y rattachant.

Adoptée à l'unanimité
Les délégués de BIESHEIM : Gérard HUG, Brigitte SCHULTZ, Roland DURR et de VOGELGRUN : Christian MAGINIEAU n'ont pas pris part au vote

----

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 19 avril 2021
Point n° 07

SYNDICAT MIXTE DES COURS D'EAU ET DES CANAUX DE LA PLAINE DU RHIN – ADHESION DE LA COMMUNE DE MUNCHHOUSE

Suite à la fusion des syndicats de rivières du secteur, les délégués du Syndicat Mixte des cours d'Eau et des Canaux de la Plaine du Rhin ont proposé à toutes les communes non membres la possibilité d'adhérer au Syndicat Mixte des cours d'Eau et des Canaux de la Plaine du Rhin.

A ce jour, la Commune de Munchhouse a délibéré pour demander son adhésion au Syndicat Mixte des Cours d'Eau et des Canaux de la Plaine du Rhin.

après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments et en avoir délibéré décide de donner un AVIS FAVORABLE à l'adhésion de la Commune de Munchhouse au Syndicat Mixte des Cours d'Eau et des Canaux de la Plaine du Rhin.

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 19 avril 2021
Point n° 08

ENVIRONNEMENT - PORTAGE DU SITE NATURA 2000 – ZONE DE PROTECTION SPECIALE - "ZONE AGRICOLE DE LA HARDT"

La Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (CCPRB) est membre depuis 2011 du comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Zone agricole de la Hardt ». Lors de la réunion de ce dernier, en date du 18 mars 2021, il a été proposé que la CCPRB assure le portage du site Natura 2000 "Zone agricole de la Hardt".

Pour mémoire, la ZPS vise la conservation des oiseaux sauvages. La ZPS « Zone agricole de la Hardt » découle de 3 arrêtés ministériels successifs :

- Arrêté du 6 janvier 2005 portant désignation du site Natura 2000 « Zone agricole de la Hardt » ;
- Arrêté du 10 mars 2011 portant désignation du comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectif Natura 2000 de la ZPS « Zone agricole de la Hardt » ;
- Arrêté du 23 novembre 2018 modifiant la liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation des sites Natura 2000 dans la Région Grand Est.

Les années 2021 et 2022 seront vouées à la réalisation d'études afin de préciser les mesures agro-environnementales à mettre en place à compter de 2023.

Les actions à mettre en place passent essentiellement par des mesures agro-environnementales :
- Création et entretien d'un couvert avifaunistique ;
- Création et entretien d'un couvert ras et peu dense, type Œdicnème ;
- Création de prairies non fertilisées avec retard de fauche ;
- Découpage des îlots de grande taille (supérieur à 15 ha) ou mise en place d'un couvert entre deux grandes parcelles contigües ;
- Entretien de prairies existantes en faveur de l'avifaune de plaine ;
- Mise en défens temporaire de bandes refuges pour l'avifaune.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de :

- **d'accepter de devenir la structure porteuse du site Natura 2000 "Zone agricoles de la Hardt" pour 3 ans renouvelables ;**
- **de démarrer l'animation du site Natura 2000 "Zone agricole de la Hardt" ;**
- **d'approuver le plan de financement de l'animation subventionnée à 100% par l'Etat (DREAL), cofinancée par les fonds européens du Feader, pour un montant prévisionnel maximal de 25000 € pour 2021, soit 50 000 € pour une année complète ;**
- **de solliciter l'octroi d'une aide publique de 25 000 € sur l'exercice 2021 ; de certifier que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution ;**
- **de donner pouvoir au Président ou à son représentant pour signer tout document et actes relatifs à ce projet.**

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 19 avril 2021
Point n° 09

CLIMAT / ENERGIE : ATTRIBUTION D'AIDES A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Par délibération du 14 décembre 2020, le Conseil Communautaire du Pays Rhin-Brisach a approuvé les nouvelles modalités du dispositif d'aides à la rénovation énergétique intégrées dans la dynamique d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Les particuliers peuvent ainsi prétendre à une aide aux travaux de rénovation énergétique d'un logement principal, pour montant maximum de 2 000 € (3 000 € pour une isolation par l'extérieur + 2 000€ d'aide forfaitaire dans le cas d'une rénovation globale BBC).

Les dossiers sont instruits par le conseiller de la Plateforme de rénovation énergétique Rhin-Ried, qui vérifie les conditions d'éligibilité d'après les devis et contrôle la réalisation effective et conforme des travaux.

Depuis le dernier conseil communautaire, **22** dossiers ont été instruits et validés techniquement :

M. Paul LOPEZ
Fourniture et pose d'une isolation de la toiture par l'extérieur
Fourniture et pose d'une isolation des pieds-droits
Fourniture et pose d'une isolation de plancher bas
- Montant de la subvention : **1 068,66€**

M. Guy WIPF
Fourniture et pose d'une isolation extérieure de la toiture par des panneaux de laines de bois
Fourniture et pose de fenêtres triples vitrages
- Montant de la subvention : **3 000,00€**

M. François WURFFEL
Fourniture et pose d 'une chaudière gaz à condensation
- Montant de la subvention : **177,00€**

M. Bernard METZGER
Fourniture et pose d'un insert bois-buche
Fourniture et pose de fenêtres et volets roulants
- Montant de la subvention : **1 082,86€**

Mme. Perrine IDOUX
Fourniture et pose d'une pompe à chaleur eau/eau
- Montant de la subvention : **926,44€**

Mme. Anna ZIMMER
Fourniture et pose d 'une chaudière gaz à condensation
- Montant de la subvention : **214,40€**

M. Guillaume COPIN
Fourniture et pose d'une pompe à chaleur air/eau
- Montant de la subvention : **500,00€**

Mme. Mélanie MULLER
Fourniture et pose d'une pompe à chaleur air/eau
- Montant de la subvention : **500,00€**

M. Manuel COUTINHO
Fourniture et pose d'une chaudière à condensation
- Montant de la subvention : **319,29€**

Mme. Evelyne WEINSTOERFFER
Fourniture et pose d'une pompe à chaleur air/eau
- Montant de la subvention : **500,00€**

M. Mario CAPPELLO
Fourniture et pose d 'une isolation extérieur
- Montant de la subvention : **1 500,00€**

Mme. Nicole RUSCH
Fourniture et pose d'une PAC air/eau
Fourniture et pose d'un ballon d'un ballon thermodynamique
- Montant de la subvention : **1 293,61€**

Mme. Samantha SCHAEFFER
Fourniture et pose d 'une isolation extérieur
- Montant de la subvention : **1 500,00€**

M. Patrick BEYSANG
Fourniture et pose d 'un poêle à granulés
- Montant de la subvention : **261,07€**

M. Michel SCHWANDER

Fourniture et pose de menuiserieries double vitrage
- Montant de la subvention : **500,00€**

Mme. Yvonne DEMOUCHE
Fourniture et pose d'une isolation extérieure
Fourniture et pose d 'une isolation de toiture
- Montant de la subvention : **1 069,58€**

M. Christophe GROTZINGER
Fourniture et pose d'une isolation des murs par l'extérieur
Fourniture et pose d'une isolation isolation de la toiture
- Montant de la subvention : **1 069,58€**

M. Pascal KUPFERT
Fourniture et pose d'une isolation des murs par l'extérieur
Fourniture et pose d'une isolation isolation de la toiture
- Montant de la subvention : **1 069,58€**

M. Gil RODRIGUES SECUNDINO
Fourniture et pose d'une isolation des murs par l'extérieur
Fourniture et pose d'une isolation isolation de la toiture
- Montant de la subvention : **1 069,58€**

M. Joël SCHAPPLER
Fourniture et pose d'une isolation des murs par l'extérieur
Fourniture et pose d'une isolation de la toiture
- Montant de la subvention : **1 069,58€**

NB : 5 particuliers bénéficiaires disposent d'un montant d'aide équivalent ; il s'agit de travaux communs réalisés à Neuf Brisach par cinq propriétaires différents sur la même rue.

M. Rodolphe CANDELA
Fourniture et pose d'une isolation de combles perdus
- Montant de la subvention : **407,90€**

M. André BILLER
Mise en œuvre et pose d'une isolation par l'extérieur
Mise en œuvre et pose d'une isolation de toiture
- Montant de la subvention : **3 000,00€**

Le montant cumulé de ces subventions s'élève à **22 099,13€.**

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve l'attribution des aides exposées ci-dessus aux particuliers bénéficiaires.

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 19 avril 2021
Point n° 10

HABITAT : ADOMA - CONVENTION D'UTILITE SOCIALE LOGEMENTS-FOYERS ET LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - 2019-2025

CDC Habitat ADOMA (anciennement SONACOTRA) a autorisé l'engagement de l'élaboration de la nouvelle Convention d'Utilité Sociale (CUS) le 20 mars 2019.

Cette convention est réalisée pour la période 2019-2025 à l'échelle du département du Haut-Rhin. Elle définit :

- Un état des lieux du patrimoine au 31 décembre 2018 ;
- Les orientations stratégiques et le programme d'actions ;
- L'analyse de la demande en logement en ligne.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver la convention d'utilité sociale logements-foyers et logements locatifs sociaux pour la période 2019-2025 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la Convention d'Utilité Sociale logements-foyers et logements locatifs sociaux pour la période 2019-2025 annexée ainsi que tout document s'y rattachant.**

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 19 avril 2021
Point n° 11

URBANISME : EXCLUSION DU LOTISSEMENT RUE DES LILAS A URSCHENHEIM DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)

Par arrêté n° PA068 345 18 0001 du 13 décembre 2018, M. le Maire d'Urschenheim a autorisé la société SOVIA, à créer un lotissement de 14 lots maximums sur un terrain situé rue des Lilas cadastrée section 01 parcelle n° 189, 190, 192, 195 196, 197 199 et 200 et section 29 parcelle n°407, 408, 409, 418, 419, 423, 424 et 425.

La Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach et la Commune d'Urschenheim souhaitent exclure la vente des lots de ce lotissement du champ d'application du DPU pour une durée de 5 ans conformément à l'article L 211-1 du Code de l'Urbanisme

Le Conseil Communautaire,

après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments et en avoir délibéré, décide :

- **D'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain, la vente des lots du lotissement rue des lilas à Urschenheim ;**
- **De dire que cette exclusion du champ d'application du droit de préemption urbain s'appliquera pour une durée de cinq ans à compter du jour où la délibération est exécutoire ;**

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire**.

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 19 avril 2021
Point n° 12

LANCEMENT D'UNE OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT) ET D'UNE OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT EN RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU)

l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

L'ORT a pour objectifs de moderniser le parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain des centres bourgs des territoires signataires. Elle doit notamment permettre de lutter contre la vacance et l'habitat indigne, de réhabiliter l'immobilier et de valoriser les espaces publics et le patrimoine bâti.

.

Dans le cadre de l'ORT, plusieurs secteurs intercommunaux sont visés :

- le pôle pluri-communal ou « Tripôle » formé par les communes de Biesheim, Volgelsheim et Neuf-Brisach est considéré comme « la ville/pôle principale » de l'intercommunalité. De par ses caractéristiques notamment urbaines et historiques, la Ville de Neuf-Brisach est considérée comme le centre-ville de ce pôle. Les actions d'amélioration de l'habitat en centre-ville s'appliquent principalement à Neuf-Brisach ;
- L'Ile du Rhin Nord ;
- Le pôle secondaire de Fessenheim.

L'ORT se matérialise par la signature d'une convention contractuelle entre la CCPRB, les communes signataires, l'État et ses établissements publics (ANAH, DRAC…), la Banque des Territoires, la Région Grand Est et la Collectivité Européenne d'Alsace.

.

L'ORT comprend principalement un volet « habitat » dont l'action majeure est la mise en place d'une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)** sur la Ville de Neuf-Brisach.

L'OPAH-RU se matérialise également par la signature d'une convention contractuelle et financière entre la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, la Ville de Neuf-Brisach, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), la Région Grand Est et la Collectivité Européenne d'Alsace.

La convention d'OPAH-RU fixe comme objectifs :

- Rendre la ville plus attrayante pour endiguer la déprise démographique ;
- Eradiquer l'habitat indigne ;
- Proposer un habitat performant au niveau énergétique ;
- Permettre l'adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite ;
- Diversifier le peuplement par une offre de logements adaptés aux familles ;
- Réduire de manière forte la vacance ;
- Observer et accompagner les copropriétés ;
- Valoriser le patrimoine architectural de la ville.

Parallèlement à ces objectifs qualitatifs, l'OPAH-RU vise à atteindre les objectifs quantitatifs évalués à 180 logements minimum dans l'étude pré-opérationnelle.

L'enveloppe totale de subventions réservée à ce dispositif atteint 2 937 150 € avec une participation de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach qui s'élève à 422 275 € pour la durée de l'opération. Le suivi-animation de l'OPAH-RU est estimé à 118 000€ HT/ an - 142 000€ TTC/an - pendant 6 ans (5 ans d'opération + 1 an d'évaluation). Il peut bénéficier d'un soutien de l'ordre de 60% sur le montant HT (50% pour l'ANAH – 10% (limité à 60 000 € pour la durée du dispositif) pour la Caisse des dépôts).

L'ORT intervient notamment dans le cadre du dispositif **Petites Villes de Demain (PVD)** pour lequel la CCPRB et la Ville de Neuf-Brisach ont été retenues en décembre 2020. Une convention est en cours de rédaction et complètera le dispositif.

Le Conseil Communautaire,

après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces éléments et en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver l'engagement de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach pour la mise en œuvre d'une ORT ;**
- **D'approuver le projet de convention ORT annexé à cette délibération ;**
- **De solliciter le soutien financier de l'Etat et des partenaires privés et publics susceptibles de participer aux études et aux projets ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention ORT, les éventuels avenants, ainsi que toutes les pièces administratives et financières y afférentes ;**
- **D'approuver l'engagement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur la Commune de Neuf-Brisach pour une durée de 5 ans tel que définie par l'étude pré-opérationnelle ;**
- **D'approuver le projet de convention OPAH annexé à cette délibération ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention OPAH-RU, les éventuels avenants, ainsi que toutes les pièces administratives et financières y afférentes ;**
- **De décider de mettre à disposition du public le projet de convention OPAH au siège de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, ainsi qu'à la mairie de Neuf-Brisach pour une durée de un mois.**

Adoptée par 40 voix pour et 1 abstention

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 19 avril 2021
Point n° 13

PERSONNEL – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT DE CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGE – POLE AMENAGEMENT URBANISME ENVIRONNEMENT

La Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach (CCPRB) s'est lancée en 2018 dans un programme d'appui à la rénovation énergétique pour les projets communaux en créant un Conseil en Energie Partagé (CEP). Le contrat du CEP actuel arrive à échéance en juin 2021 et n'est pas reconductible.

La Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM) est disposée à mutualiser ce poste avec la CCPRB pendant une période de deux ans.

après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments et en avoir délibéré, décide :

- **De créer à compter du 01/07/2021 un emploi non permanent dans la catégorie B ou A filière administrative ou technique afin de mener à bien la mission ci-dessous pour une durée initiale de 2 ans (6 ans maximum).**

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu. A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de conseiller en énergie partagé.

Le régime indemnitaire applicable au poste sera conforme au répertoire des métiers de la collectivité.

La rémunération de l'agent sera calculée selon le profil du candidat en référence à la grille de rémunération des cadres d'emplois susceptibles de pourvoir le poste à savoir « attaché(e) » ou « ingénieur(e) ».

L'état des emplois et des effectifs sera actualisé en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 19 avril 2021
Point n° 14

PERSONNEL – MODALITES DE DECOMPTE DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS PUBLICS

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 7-1 ;
Vu le Décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature ;
Vu le Décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée ;
Vu la Circulaire ministérielle NOR RDFF1710891C du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique ;
Vu la réponse du Préfet du Haut-Rhin du 10 mars 2021 à la question du Président du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin du 26 janvier 2021 ;
Vu l'avis de principe rendu en date du 16 mars 2021 par le Comité Technique du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin relatif au décompte du temps de travail des agents publics réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures ;
Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que l'article 47 de de la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique abroge le fondement légal ayant permis le maintien de régimes dérogatoires à la durée légale du travail (1 607 heures) ;

Considérant que les collectivités territoriales et les établissements publics disposent d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir les règles relatives au temps de travail de leurs agents ;

Considérant que ces règles devront entrer en application au plus tard le 1er janvier suivant leur définition ;

Considérant que le décompte actuel du temps de travail des agents publics tient expressément compte des deux jours fériés locaux (le Vendredi Saint dans les communes ayant un temple protestant ou une église mixte et le second jour de Noël la Saint Etienne) ;

Considérant que le cas des jours fériés spécifiques à l'ALSACE-MOSELLE ne diffère pas du cas des autres jours fériés ;

Considérant que le décompte actuel du temps de travail des agents publics tient compte de 2 jours extra-légaux capitalisés au 1er janvier au titre des deux jours de fractionnement ;

Considérant qu'il convient d'établir le décompte du temps de travail des agents publics sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures ;

Article 1er : **À compter du 1er janvier 2022 le décompte du temps de travail des agents publics est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures**, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

365 jours annuels
- 104 jours de week-end (52s x 2j)
- 8 jours fériés légaux
- 25 jours de congés annuels
= 228 jours annuels travaillés

228 jours annuels travaillés
x 7 heures de travail journalières (35h/5j)
= 1 596 heures annuelles travaillées arrondies à 1 600 heures
+ 7 heures (journée de solidarité)
= 1 607 heures annuelles travaillées

Article 2 : **À compter du 1er janvier 2022, les précédentes dispositions relatives au décompte du temps de travail des agents publics sont abrogées ; la présente délibération emporte la suppression des 2 jours extra-légaux accordés aux agents publics.**

Article 3 :

Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

- au Représentant de l'État ;
- au Président du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de surseoir à statuer sur ce point en raison de la suppression des deux jours fériés spécifiques au droit local d'Alsace et Moselle.

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 19 avril 2021
Point n° 15

PERSONNEL
ACTUALISATION DU REFERENTIEL METIER AU 01/05/2021

En raison de l'évolution de l'organisation des services de la collectivité, le référentiel doit être actualisé régulièrement.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'adopter le nouveau référentiel métier, outil structurant le versement du régime indemnitaire dans sa projection au 01/05/2021.

Adoptée à l'unanimité

Groupe d fonction	Postes
A1	Directeur général des services Directeur général adjoint
A2	Directeur administratif et financier et patrimonial Directeur culture jeunesse et sport Directeur des ressources humaines et moyens généraux Directeur du pôle aménagement, urbanisme, environnement Directeur de pôle Petite enfance
A3	Directeur Administratif Financier Adjoint - Responsable service patrimoine travaux Responsable du pôle assainissement maintenance et espaces verts Responsable multi accueil Responsable Coopération transfrontalière Responsable de service sport et animation Responsable piscine Responsable développement des entreprises et du marketing territorial Responsable Action économique et touristique Responsable service CVD (Collecte et Valorisation des déchets) Responsable Art'Rhena (salle culturelle et programmation)
A4	Chargé de communication (ex: communication institutionnelle) Chargé de communication, presse et relation médias (Art'Rhena) Chargé de développement des publics et de la médiation (Art'Rhena) Chargé de mission/projet (ex : Infobest, paysagères, agricoles et environnementales, économique, Conseiller en énergie partagé,) Adjoint pôle Développement du territoire – Assistante du Président

Groupe de fonction	Postes	
B1	Responsable Ecole Musique /Théâtre Responsable de service maintenance assainissement /bâtiment Espaces Verts Responsable RAM Responsable Technique Art'Rhena	Responsable piscine Responsable de service collecte et valorisation des déchets
B2	Adjoint de direction/pôle (ex : Petite Enfance, développement d territoire/Président,) Chargé de projet (culturel, CVD, etc) Responsable de la collecte et de la valorisation des déchets Responsable SIG – Informatique Chargé de développement des publics et de la médiation	
B3	Educateur ados MNS Animateur économique et gestionnaire immobilier d'entrepris Educateur sportif Assistant de direction et gestionnaire des instances Assistant administratif (ex : Infobest, action éco tourisme …) Gestionnaire RH Comptable	Technicien assainissement Technicien bâtiment/travaux Assistante technico-administratif Assistant d'enseignement artistique Gestionnaire COSEC et coordinateur logistique évènementielle Gestionnaire Marchés et Achats Publics Animateur touristique

Groupe de fonction	Postes	
C1	Coordinateur administratif pôle culture-jeunesse et sports Electricien Electro-mécanicien confirmé Assistant du responsable maintenance assainissement /bâtiment et Espaces Verts	Agent technique confirmé maintenance Electro-mécanicien Gestionnaire RH Adjointe DRH Comptable budget
C2	Auxiliaire de puériculture Comptable Budgets annexes Comptable Budgets annexes et assistant polyvalent Agent technique polyvalent ST Animateur RAM	**Assistant service action éco tourisme** **Agent technique CVD**
C3	Agent d'accueil caisse et entretien Agent d'entretien des EV Agent technique polyvalent assainissement Secrétaire culture Agent de maintenance polyvalent Agent d'entretien et de caisse	Agent social Petite enfance Agent de service Petite enfance Agent gestion des usagers
C4	Accompagnateur ULIS Agent d'entretien polyvalent Agent d'entretien	

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 19 avril 2021
Point n° 16

PERSONNEL - RECRUTEMENT DES SAISONNIERS 2021 : ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

(en application de l'article 3 – 2° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984)

A la Piscine SIRENIA :

pour la période estivale du 3 juillet au 29 août 2021 :

- 6 emplois à temps complet dans le grade d'Adjoint Technique pour exercer les fonctions d'agent d' entretien
- 5 emplois à temps complet dans le grade d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) pour exercer les fonctions de MNS

Au sein pool gestion des usagers du siège,

- 1 emploi à temps complet 35/35 dans le grade d'Adjoint administratif pour exercer principalement les fonctions d'agent d'accueil/standard

Au service espaces-verts
pour la période du 01/05/2021 au 31/08/2021 :

- 1 emploi à temps complet dans le grade d'Adjoint Technique

Après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces éléments et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'autoriser le Président à signer les contrats relatifs aux saisonniers pour les périodes concernées.

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 19 avril 2021
Point n° 17

PERSONNEL - ACTUALISATION DE L'ETAT DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS AU 01/05/2021

La nouvelle version de l'état RH « état des emplois et des effectifs » actualisé au 01/05/2021 est soumise à la délibération du Conseil Communautaire pour application dans la gestion des ressources humaines de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (CCPRB).

Le document fait apparaître l'évolution interne possible sur les emplois de la CCPRB et les cadres d'emplois ouverts pour les recrutements.

Le Conseil Communautaire,

Considérant l'avis du Comité Technique rendu le 19 mars 2021 quant à la suppression du poste de référent contrôle de gestion et assurance (3 avis pour, 2 avis contre, 1 abstention) ;

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments et en avoir délibéré, décide d'approuver l'état des emplois et des effectifs au 01/05/2021 ci-annexé.

Adoptée à l'unanimité

ETAT DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS AU 01/05/2021

EMPLOIS PERMANENTS

LIBELLE EMPLOIS	FILIERE (S)	CADRE D'EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS	EFFECTIFS POURVUS Statut et Catégorie			DONT
				BUDGETAIRES	TITULAIRE	NON TITULAIRE	CATEGORIE	TNC
DGS	Administrative	Directeur Général 20 à 40 000 hab (EF*)	A	1	1		A	
DGA	Administrative	Attaché	A	1		1	A	
Directeur Pôle Admin Fin et Patrimoine	Administrative	Attaché	A	1	1		A	
DRH et Moyens Généraux	Administrative	Attaché	A	1		1	A	
Directrice Pôle Aménagement urba environnement	Technique	Ingénieur	A	1	1		A	
Directrice Pôle Petite Enfance	Médico sociale	Puéricultrice - EJE - Infirmière - Cadre de santé paramédical	A	1	1		A	
Responsable pôle Assainissement Espaces Verts	Technique	Ingénieur	A	1	1		A	
DAF Adjoint - Service Patrimoine Travaux	Administrative	Attaché	A	1		1	A	
Directrice Pôle Culture Jeunesse Sports	Administrative	Attaché	A	1	1		A	
Responsable Piscine	Administrative - Sportive	Attaché-Rédacteur - ETAPS - Conseiller APS	A-B	1	1		A	
Responsable service Sport et Animation	Sportive	Conseiller des APS	A	1	1		A	
Responsable Art'Rhena	Administrative	Attaché	A	1		1	A	
Responsable Service Economique	Administrative	Attaché	A	1		1	A	
Responsable Dév Entreprise Marketing territorial	Administrative	Attaché	A	1		1	A	
Responsable RAM	Administrative - Médico-sociale	Rédacteur- Attaché - EJE	A-B	1	1		B	
Responsable d'EAJE	Sociale - Médico sociale	EJE - Infirmière-Puéricultrice	A	2	1		A	
Responsable Ecole de Musique	Administrative - Culturelle	Attaché - Professeur Territorial EA - Assistant d'enseignement artistique (EA) - Rédacteur	A-B	1	1		B	
Responsable Maintenance -Espaces Verts	Technique	Technicien- Ingénieur	B-A	1		1	B	
Responsable service CVD	Administrative-Technique	Attaché - Rédacteur - Technicien - Ingénieur	B-A	1	1		A	
Responsable coopération transfrontalière	Technique	Ingénieur	A	1	1		A	
Chargé de développement publics - médiation culturelle Art'Rhena	Administrative	Attaché	A	1		1	A	
Chargé de communication Art'Rhena	Administrative	Attaché	A	1		1	A	
Chargé de communication	Administrative	Attaché	A	1		1	A	
Assistante du Président et pôle Dév Territoire	Administrative	Attaché	A	1	1		A	
Assistante de direction - instances communautaire	Administrative	Rédacteur	B	1			B	
Adjointe Pôle Petite Enfance	Administrative	Rédacteur	B	1	1		B	
Coordinatrice administrative Art'Rhena	Administrative	Adjoint administratif - Rédacteur	C-B	1	1		C	
Chargé de mission Environnement	Administrative - Technique	Attaché - Ingénieur	A	1		1	A	
Assistante technico-administrative	Administrative	Rédacteur	B	1	1		B	
Gestionnaire CVD	Administrative-Technique	Rédacteur - Technicien	B	2	2		B	
Gestionnaire Marchés - Achats publics	Administrative	Rédacteur- Attaché	A-B	1	1		B	
Conseiller Energie partagé	Administrative -Technique	Attaché - Ingénieur	A	1		1	A	
Assistante INFOBEST	Administrative	Adjoint administratif - Rédacteur	C-B	1		1	B	
Chargée de mission INFOBEST -Réf FR instance	Administrative	Attaché	A	1		1	A	
Accompagnateur ULIS	Sociale	Agent social	C	3		3	C	3
Chargé de développement économique endogène	Administrative	Attaché	A	2		2	A	
Chargé mission Aménagement urbanisme	Technique	Ingénieur	A	1		1	A	
Animatrice RAM	Médico sociale	EJE	A	2	2		A	1
Animatrice Tourisme	Administrative	Rédacteur		1		1	B	
Animatrice éco - gestionnaire immobilier entreprise	Administrative	Rédacteur		1		1	B	
Gestionnaire RH	Administrative	Adjoint administratif - Rédacteur	B-C	3	1		B	
					2		C	
Comptable	Administrative	Adjoint administratif - Rédacteur	B-C	3	2		C	
						1	B	
Agent de facturation (emploi n'existe plus au répertoire des emplois reconversions PE en cours - changement de cadre d'emploi à suivre)	Administrative	Adjoint administratif	C	1	1		C	
Secrétaire service culture - école de musique	Administrative	Adjoint administratif	C	1	1		C	
Agent relation usagers	Administrative	Adjoint administratif	C	3	3		C	1
Technicien Assainissement	Technique	Technicien	B	3	2	1	B	
Technicien Patrimoine Travaux	Technique	Technicien	B	2	1		B	
Responsable Informatique - SIG	Technique	Technicien- Ingénieur	B-A	1	1		B	
Responsable Technique Art'Rhena	Technique	Technicien- Ingénieur	B-A	1		1	B	
Responsable logistique évènementielle - cosec	Technique	Adjoint Technique -Technicien	C-B	1	1		B	
Agent technique maintenance	Technique	Adjoint technique - Agent de maîtrise	C	4	4		C	
Educateur Sportif	Sportive	Educateur des A.P.S.	B	4	4		B	
MNS	Sportive	Educateur des A.P.S.	B	5	3	2	B	
Assistant d'enseignement artistique	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	B	2	2		B	
Assistant d'enseignement artistique / musicales du Rhin	Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	B	1	1		B	
Assistant service maintenance espaces-verts	Administrative - Technique	Adjoint administratif - Adjoint technique	C	1	1		C	
Agent espaces verts	Technique	Adjoint Technique	C	2	2		C	
Agent technique polyvalent	Technique	Adjoint Technique	C	3	3		C	
Agent technique CVD	Technique	Adjoint Technique	C	1	1		C	
Agent d'entretien des locaux	Technique	Adjoint Technique	C	2	2		C	1
Agent entretien caisse piscine	Technique	Adjoint Technique	C	3	3		C	
Agent caisse relation usagers piscine	Administrative - Technique	Adjoint administratif - Adjoint technique	C	1	1		C	
Assistant service éco tourisme accueil Ruche	Administrative	Adjoint administratif - Rédacteur	C-B	1				
Agent de service Petite Enfance	Technique	Adjoint technique	C	6	6		C	5
Auxilière de puériculture	Médico sociale	Auxiliaire de puériculture	C	7	6	1	C	1
Puéricultrice	Médico sociale	Puéricultrice	A	1	1		A	
Educatrice de Jeunes Enfants	Sociale	Educateur de jeunes enfants	A	6	6		A	
Agent social	Sociale	Agent social	C	13	12		C	4
		TOTAL		**128**	**95**	**28**		**16**

CONTRACTUELS accroissement temporaire, projet

LIBELLE EMPLOIS	FILIERE (S)	CADRE D'EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS	EFFECTIFS POURVUS Statut et Catégorie		DONT	AGENTS
				BUDGETAIRES	NON TITULAIRE	CATEGORIE	TNC	
Chargé d'accueil INFOBEST	Administrative	Adjoint administratif	C	1	1	C		
Chargé mission Environnement	Administrative	Attaché	A	1	1	A		
Chargé(e) de prévention – transition	Administrative - Technique	Rédacteur -Attaché / Technicien - Ingénieur	B-A	1		A		
Chargé de mission Habitat renouvellement urbain	Administrative - Technique	Attaché - Ingénieur	A	1		A		
Chargé de mission développemment offre éco tourisme	Administrative - Technique	Attaché - Ingénieur	A	1	1	A		
Technicien Assainissement	Technique	Technicien	B	1		B		
		TOTAL		**6**	**3**			

APPRENTISSAGE

Piscine (BPJEPS)				1	1			
Pole Petite Enfance (EJE)				1	1			
		TOTAL		**2**	**2**		**0**	

TOTAL GENERAL EFFECTIFS

EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS Statut et Catégorie			A POURVOIR
	TITULAIRE	NON TITULAIRE	DONT TNC	
136	**95**	**33**	**16**	**8**

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 19 avril 2021
Point n° 18

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE DESSENHEIM : MISES A JOUR DES MEMBRES DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES ET DES REPRESENTANTS DANS LES INSTANCES EXTERIEURES

Dans la mesure où une nouvelle équipe municipale et des nouveaux représentants au Conseil Communautaire ont été désignés, il appartient au Conseil Communautaire :

- De procéder à la désignation de ses représentants au sein des instances extérieures dans lesquelles les conseillers communautaires de la Commune de Dessenheim élus en 2020, représentaient la Communauté de Communes,
- De mettre à jour les membres commissions intercommunales thématiques et groupes de travail afin d'y intégrer les nouveaux élus communautaires et communaux de la Commune de Dessenheim.

1. Désignation des représentants communautaires au sein des instances extérieures (modification de la délibération n° 2020-12 du 16 juillet 2020)

Le Conseil Communautaire procède à la redésignation de ses représentants dans les organismes ci-dessous :

PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) Rhin Vignoble Grand Ballon

Le Conseil Communautaire a dû désigner 8 titulaires et 8 suppléants pour siéger au PETR.

Le Président propose la candidature de Sébastien ALLION, conseiller communautaire élu en mars 2021, pour représenter l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) au sein du PETR Rhin Vignoble Grand Ballon en qualité de suppléant.

Le Président demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se présente.

Après avoir examiné la proposition du Président et après concertation, le Conseil Communautaire décide de désigner Sébastien ALLION comme représentant suppléant pour siéger à l'assemblée du PETR.

En l'absence d'autres candidats et suite à la lecture donnée par le Président, en application des articles L 2121-21 et L 5211-1 du CGCT, la désignation prend effet immédiat.

SCOT Colmar-Rhin-Vosges :

La représentation de la Communauté de Communes auprès de cet organisme se fait à raison de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune.

Le Président propose les candidatures suivantes pour la Commune de Dessenheim :

Commune	Délégués titulaires	Délégués suppléants
DESSENHEIM	M. Sébastien ALLION	M. José RODRIGUEZ
	M. Guy GUTHMANN	M. Olivier HELDERLE

Le Président demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se présente.

Après avoir examiné les propositions du Président et après concertation, le Conseil Communautaire décide de désigner les membres susnommés, comme représentants pour siéger au SCOT Colmar-Rhin-Vosges.

En l'absence d'autres candidats et suite à la lecture donnée par le Président, en application des articles L 2121-21 et L 5211-1 du CGCT, les désignations prennent effet immédiat.

2. Mise à jour des commissions thématiques intercommunales et groupes de travail (modifications des délibérations n° 2020-010 du 16 juillet 2020, n° 2020-058 du 28 septembre 2020 et 2020-080 du 16 novembre 2020)

Le Conseil Communautaire procède à la mise à jour des membres des commissions thématiques et groupes de travail

Groupes de travail

Le Président propose la candidature de Sébastien ALLION pour siéger dans les groupes de travail suivant, en qualité de membres :

- Groupe de travail PLUI en qualité de représentant des communes de Dessenheim et Rustenhart.
  Pour rappel, Sébastien ALLION, conseiller communautaire, élu en 2020, avait été désigné comme représentant des communes de Dessenheim et Rustenhart pour siéger au sein du groupe de travail PLUI le 16 juillet 2020.

- Groupe de travail Finances.

Après avoir examiné la proposition du Président et après concertation, le Conseil Communautaire décide de :

- **Désigner Sébastien ALLION pour siéger au sein des groupes de travail suivants :**
  - **Groupe de travail PLUI, en qualité de représentant des communes de Dessenheim et Rustenhart ;**
  - **Groupe de travail Finances.**

Commissions thématiques intercommunales

Le Président propose la candidature de Sébastien ALLION pour siéger dans les Commissions thématiques intercommunales suivantes, en qualité de conseiller communautaire membre :

- Commission Environnement, Aménagement, Urbanisme, Habitat , Energie et Transports,

- Commission Animation, Jeunesse, Sport et Solidarité.

Le Président propose la candidature de Aurélia DIRRINGER pour siéger dans les Commissions thématiques intercommunales suivantes, en qualité de conseillère communautaire membre :

- Commission Collecte et Valorisation des Déchets,
- Commission Tourisme et Pistes Cyclables.

Le Président propose la candidature de Aurélie FORNY pour siéger dans les Commissions thématiques intercommunales suivantes, en qualité de conseiller municipal membre :

- Commission Animation, Jeunesse, Sport et Solidarité,
- Commission Petite Enfance.

Le Président demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre candidat ne se présente.

Après avoir examiné la proposition du Président et après concertation, le Conseil Communautaire décide de :

- **Désigner Sébastien ALLION pour siéger dans les Commissions thématiques intercommunales suivantes, en qualité de membre :**
  - **Commission Environnement, Aménagement, Urbanisme, Habitat , Energie et Transports,**
  - **Commission Animation, Jeunesse, Sport et Solidarité.**

- **Désigner Aurélia DIRRINGER pour siéger dans les Commissions thématiques intercommunales suivantes, en qualité de membre :**
  - **Commission Collecte et Valorisation des Déchets,**
  - **Commission Tourisme et Pistes Cyclables.**

- **Désigner Aurélie FORNY pour siéger dans les Commissions thématiques intercommunales suivantes, en qualité de membre :**
  - **Commission Animation, Jeunesse, Sport et Solidarité,**
  - **Commission Petite Enfance.**

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 19 avril 2021
Point n° 19

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : DETERMINATION DES LIEUX DE SEANCE

Par délibération du 7 septembre 2020, le Conseil Communautaire a approuvé la possibilité de se réunir dans des locaux adaptés appartenant aux communes membres dans les cas où le risque sanitaire rend impossible la tenue de ses réunions au siège de la collectivité.

La détermination de ce lieu doit être fixée par délibération du Conseil Communautaire.

Compte tenu de la pandémie de la COVID 19 et des règles sanitaires à respecter, il ne sera pas possible à l'instance de se réunir au siège de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire,

après en avoir délibéré :

- **décide que les réunions du Conseil Communautaire des 26 mai, 31 mai et 28 juin 2021 se tiendront dans la salle des fêtes de Volgelsheim sise 5 rue de la Clef de Sol ;**
- **autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 19 avril 2021
Point n° 20

ASSAINISSEMENT – NOUVELLE STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE D'URSCHENHEIM (STEPIU) - PRESENTATION DE L'OFFRE RETENUE

L'opération est résumée comme suit :

- Capacité nominale estimée à l'horizon 30 ans : 6 200 équivalents habitants ;
- Vitrine support des 3 compétences de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (CCPRB) : assainissement, préservation des milieux aquatiques, environnement et énergie durable avec mise en place de circuits pédagogiques (mare, passerelle piéton, arbres fruitiers, panneaux photovoltaïques, éolienne pédagogique, etc…).

Montant des travaux de l'offre retenue **3 294 050 € H.T proposée par le groupement HYDREA SUEZ**

Etapes principales de traitement :

- Prétraitements combinés type HUBER ;
- Bassin d'aération et clarificateur concentriques en un bassin unique type COMBIGREEN de 1 770 m3 ;
- Zone de rejet végétalisée ;
- Traitement des boues par presse à vis, puis stockage en bennes avant évacuation en plate-forme de compostage extérieur ;
- Locaux d'exploitation.

Décomposition des montants :

1 541 040 € en équipements et 1 753 010 € en infrastructures

Les aménagements extérieurs et paysagers représentent 327 200 €

Planning :

- Notification du marché : le 3 février 2021
- Dépôt du permis de construire : 15 mars 2021
- Etudes d'exécution : en cours
- Travaux de juin 2021 à août 2022
- Mise en eau : août 2022

Le Conseil Communautaire prend acte de ces éléments.

ACTES DU PRESIDENT – URBANISME - EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président informe le Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations qui lui ont été données.

Dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain, 17 déclarations d'intention d'aliéner ont été transmises à la Communauté de Communes depuis le dernier Conseil Communautaire (relevé au 31 mars 2021). Le Président n'a pas fait valoir le droit de préemption pour les biens suivants :

COMMUNE	SECTION	SUPERFICIE	BATI - NON BATI	DATE SIGNATURE
ARTZENHEIM	S.21 N°297	01a 80ca	Bâti	17/03/2021
BALGAU	S.1 N°370/142 S.1 N°374/142	02a 45ca 03a 55ca	Bâti	31/03/2021
BIESHEIM	S.24 N°431/50	06a 20ca	Bâti	17/03/2021
BLODELSHEIM	S.8 N°555469	00a 58ca	Non bâti	17/03/2021
	S.8 N°390	04a 23ca	Bâti	17/03/2021
	<u>Lot 8, une partie de :</u> S.4 N°268 S.4 N°278 S.4 N°279 S.4 N°300 S.4 N°302	04a 75ca	Non bâti	24/03/2021
	<u>Lot 7, une partie de :</u> S.4 N°268 S.4 N°278 S.4 N°279 S.4 N°300 S.4 N°302	04a 31ca	Non bâti	24/03/2021
	<u>Lots 4, 5, 6, une partie de :</u> S.4 N°268 S.4 N°278 S.4 N°279 S.4 N°300 S.4 N°302	04a 82ca 04a 90ca 05a 28ca	Non bâti	24/03/2021
BLODELSHEIM	<u>Lot 9, une partie de :</u> S.4 N°268 S.4 N°278 S.4 N°279 S.4 N°300 S.4 N°302	04a39ca	Non bâti	31/03/2021
	<u>Lot 1, 3, une partie de :</u> S.4 N°268 S.4 N°278 S.4 N°279 S.4 N°300 S.4 N°302	04a 81ca 04a 96ca	Non bâti	31/03/2021
FESSENHEIM	S.54 N°29	08a 80ca	Bâti	17/03/2021

GEISWASSER	S.8 N°20 S.8 N°22	07a 14ca 26a 86ca	Non bâti	31/03/2021
ROGGENHOUSE	S.2 N°0367(106) /0106	08a 22ca	Bâti	24/03/2021
URSCHENHEIM	S.29 N°208/46	10a 26ca	Bâti	24/03/2021
VOLGELSHEIM	S.11 N°399/20 S.11 N°402/20	16a 70ca 04a 73ca	Bâti	31/03/2021
WOLFGANTZEN	S.19 N°63	25a 25ca	Non bâti	09/03/2021
	S.19 N°164/48	07a 78ca	Non bâti	17/03/2021
	S.19 N°207/62	24a 22ca	Non bâti	31/03/2021

Aucune préemption urbaine n'a été réalisée par la Communauté de Communes depuis l'instauration du droit.

Le Conseil Communautaire prend acte que le Président n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain depuis le dernier Conseil Communautaire dans le cadre de ses délégations.

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 19 avril 2021
Point n° 22

ACTES DU PRESIDENT - MARCHES PUBLICS, ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COURANTES, VIREMENTS SUR DEPENSES IMPREVUES

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président informe le Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations qui lui ont été données.

Le Président a signé le marché suivant :

Objet	Date de signature du marché	Montant du marché HT	Durée du marché	Attributaire	Code postal
Opération de déstockage amiante-ciment 2021	24/03/2021	Selon BPU *Estimatif : 22 330,00 €*	1 mois	ALSADIS	68 703

Le Président a signé l'avenant au marché suivant :

Objet	Date de signature du marché	Titulaire	Montant initial du marché HT	Date de signature de l'avenant	Montant de l'avenant HT	%	Nouveau montant du marché HT
Amélioration de l'évacuation des eaux pluviales de voirie par méthode alternative 2020 (Algolsheim, Rumersheim-le-Haut et Volgelsheim)	16/04/2020	ARKEDIA	Selon BPU *Estimatif : 105 824,67 €*	31/03/2021	Selon BPU Estimatif : 2 430,00 €	2,296%	Selon BPU *Estimatif : 108 254,67 €*
Commentaire : *Intégration de trois prix nouveaux pour le curage de puits d'infiltration (275 € HT), la mise en œuvre de matériaux tout venant au fond de puit d'infiltration (145 € HT) et la dépose de siphons (150 € HT).*							

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations

---

CALENDRIER

A titre d'information, le Président indique aux conseillers communautaires, les dates des prochains évènements importants :

Mercredi 26.05 – 19H00 – Salle des fêtes de Volgelsheim
Conseil Communautaire - **PLUi**

Lun. 31.05 – 19H00 – Salle des fêtes de Volgelsheim
Conseil Communautaire

Lun. 28.06 – 19H00 – Salle des fêtes de Volgelsheim
Conseil Communautaire

Le Président clos la séance.

La prochaine séance du Conseil Communautaire se tiendra le mercredi 26 mai 2021 à la salle des fêtes de Volgelsheim sise 5 rue de la Clef de Sol.